

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 138 G** Subvention (17 500 euros) à 5 associations pour leur offre d'initiation des personnes âgées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Mme Dominique VERSINI , rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Musiques et Cultures digitales (11e), e-seniors (11<sup>e</sup>), Le Danube Palace (19e), La Ville des gens (19<sup>e</sup>) et Columbus (14<sup>e</sup>) au titre de l'année 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4 000 euros est attribuée à l'association Musiques et Cultures digitales (SIMPA 6061– dossier 2016\_01268) au titre de 2016.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros est attribuée à l'association e-seniors (SIMPA 915 – dossier 2016\_02144) au titre de 2016.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est attribuée à l'association Le Danube Palace (SIMPA 14187 – dossier 2016\_03590) au titre de 2016.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association La Ville des gens (SIMPA 7842 – dossier 2016\_03582) au titre de 2016.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est attribuée à l'association Colombbus (SIMPA 13326 – dossier 2016\_03164) au titre de 2016.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**